

Notre régime spécial, santé et retraite, en danger

Une nouvelle fois, SUD-Rail était dans la rue le 29 octobre avec CGT et FGR-CF et 15 000 manifestant-es, porteurs de 40 000 pétitions. Ce rapport de forces n'a pas suffi pour garantir un avenir radieux à notre CPR, Caisse de Prévoyance et de Retraite, mais il a permis d'ouvrir des négociations sur les trimestres de cotisation volés aux ex-apprentis et sur l'amélioration des pensions de réversions.

Ex-apprentis

Le 1^{er} décembre, SUD-Rail, CGT et FGR-CF, rappellent au ministère des affaires sociales la non-prise en compte des trimestres d'apprentissage entre 1978 et 1980. Au mieux, seuls 3 trimestres sur les 8 sont pris en compte, ce qui signifie que les ex-apprentis sont doublement pénalisés dans le calcul de leur pension à travers le manque de trimestres et le mécanisme de décote. Le ministère ne veut pas réparer, mais rappelle que la loi sur les retraites de 2014 permet à ces agents de racheter au maximum 4 trimestres à un tarif de 1 245 euros par trimestre.



Le 11 janvier, SUD-Rail et CGT obtiennent une rencontre avec la Direction RH SNCF. Nous demandons à la SNCF d'assumer sa part de responsabilité et de racheter ces trimestres « volés ». La Direction ne dit pas non et renvoie à la table ronde sur l'agenda social.

Le 15 janvier, se tient la table ronde « agenda social » où SUD-Rail revendique (entre autres) la prise en compte immédiate des trimestres des ex-apprentis. La SNCF refuse catégoriquement la prise en compte des huit trimestres d'apprentissages. Elle accepte d'établir un dossier pour fin février sur le nombre de

cheminots concernés (toujours en activité : **refus net d'une application rétroactive pour les retraité-es**), leur nombre de trimestres pouvant être rachetés (dans le cadre de la loi, 4 au maximum, à raison de 1 245 € par trimestre). Si le coût ainsi calculé est intégrable pour les comptes de l'entreprise, elle accepte de mettre cette concertation à l'ordre du jour de l'agenda social 2016.

En résumé : la SNCF étudie le coût global du rachat des trimestres et, si cela ne lui coûte pas trop cher, elle accepte de négocier. La pression reste donc indispensable !

**Pour les salarié(e)s et ex-apprentis,
pas de golden parachute ou de retraites chapeau,
les patrons doivent reconnaître nos droits à une retraite décente !**

Pensions de réversion

SUD-Rail, CGT et FGR-CF, en audience le 1^{er} décembre au ministère des affaires sociales ont demandé un groupe de travail sur les pensions de réversion et l'application immédiate à la SNCF de la mesure attribuée au régime général (privé), porter la réversion à 60 % de la pension pour les veuves (et veufs) ayant moins de 853 € de revenu par mois.

Le ministère a organisé une rencontre le 14 janvier, en invitant également les deux autres organisations représentatives, CFDT et UNSA.

Le ministère dit non au taux de 60 % pour la réversion, malgré le faible coût de cette mesure (0,5 % de la masse des pensions), car il craint que tous les régimes s'engouffrent dans la brèche. Il renvoie au minimum vieillesse, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées de 800 € par mois, que seulement 174 retraité-es de la SNCF demandent. Un manque d'information ?

Il ne répond pas clairement à la demande d'un groupe de travail mais promet un document sur l'état des lieux des réversions...

L'action à l'ordre du jour

Le gouvernement dit non aux revendications et ne promet qu'une éventuelle réflexion pour les ex-apprentis et qu'un document sur l'état des lieux des réversions. L'action s'impose :

- **Le 1^{er} mars, les cheminot-es actifs et retraité(e)s se rassemblent** devant la CPRP à Marseille, de 12 h à 15 h, pour exiger une augmentation des salaires, pensions et réversions, pour empêcher le gouvernement de récupérer l'argent des prestations dites non pérennes (forfait optique, appareil acoustique, prothèse...) et de mettre en cause les recettes de notre système de santé, pour que la CPRP continue d'envoyer par courrier le décompte de la pension, le décompte maladie trimestriel... et qu'elle maintienne ses antennes en région.
- **Le 10 mars, les organisations de retraité-es CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, FGRFP, LSR et Ensemble & solidaire-UNRPA, mobilisent** dans les départements pour augmenter le pouvoir d'achat des pensions et réversions, pour rétablir la 1/2 part fiscale aux veuves et la défiscalisation du supplément de 10 % de la pension.

Le 1^{er} MARS 2016 à partir de 12h

Pour une augmentation des salaires et des pensions !

Pour le maintien de notre régime de retraite !

Pour l'arrêt des attaques contre la CPRP !

Rassemblons-nous nombreux devant la CPRP à Marseille !

